

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>INOmax®</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	NO123
<b>Synonymes</b>	Nitric Oxide (<2.3%) Blended with Nitrogen * INOflo® * INOcal®
<b>Usage recommandé</b>	Qualité pharmaceutique oxyde nitrique pour inhalation équilibré en azote. L'oxyde nitrique est un vasodilatateur pulmonaire et la substance active contenue dans ces produits. Le mélange gazeux de gaz d'oxyde nitrique et de l'azote est fourni dans des bouteilles en aluminium sous forme de gaz comprimé. INOcal est utilisé pour l'étalonnage des instruments médicaux.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Fournisseur</b>	
<b>Nom de la société</b>	INO Therapeutics LLC d/b/a Mallinckrodt Pharmaceuticals
<b>Adresse</b>	Perryville III Corporate Park 53 Frontage Road, 3rd Floor, P.O. Box 9001 Hampton, New Jersey 08827-9001, États-Unis
<b>Numéro de téléphone</b>	1-877-566-9466
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Gaz sous pression Asphyxiants simples	Gaz comprimé Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2 Catégorie 2A Catégorie 2 (sang)
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Ne pas respirer les gaz. Conserver le récipient bien fermé. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter une protection respiratoire. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection oculaire/faciale.

**Intervention**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage**

Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

**Élimination**

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Autres dangers**

L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). L'exposition peut aggraver ceux avec des conditions préexistantes des yeux, de la peau ou des voies respiratoires. Ceux qui ont des conditions préexistantes de coeur, du poumon, ou des troubles sanguins peuvent être plus sensibles aux symptômes de l'asphyxie. L'oxyde nitrique convertit en dioxyde d'azote lorsqu'il est exposé à l'air.

La loi fédérale interdit la distribution sans ordonnance. Utilisé dans le traitement de troubles médicaux prescrits. L'administration de ce mélange de gaz peut être dangereuse ou contre-indiquée. Utilisez uniquement sous la supervision d'un praticien agréé expérimenté familier avec les indications d'emploi, les dosages, les méthodes, les dangers, les contre-indications et des effets secondaires.

**Renseignements supplémentaires**

Aucune.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
NITROGEN	Nitrogen; Nitrogen NF; LIN; Cryogenic Liquid Nitrogen; Refrigerated Liquid Nitrogen	7727-37-9	>=97.7
Oxyde nitrique		10102-43-9	<=2.3

**Remarques sur la composition**

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**4. Premiers soins****Inhalation**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

**Contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Dermate. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Des symptômes de surexposition peuvent comprendre un essoufflement, de la somnolence, des maux de tête, une confusion, une coordination réduite, des perturbations visuelles et des vomissements, symptômes qui sont réversibles si on cesse l'exposition.

Une exposition continue peut mener à une hypoxie (oxygène inadéquat), à une cyanose (décoloration bleue de la peau), à un engourdissement des extrémités, à une perte de conscience et à la mort.

<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
<b>Informations générales</b>	Engelures : ne pas enlever les vêtements, mais laver avec de l'eau tiède en abondance. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Ne pas frotter les zones touchées. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas de brûlures à froid (engelures) provoquées par une expansion rapide de gaz ou par une vaporisation du liquide, obtenir rapidement une assistance médicale. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser tout moyen convenant aux incendies environnants.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Contenu sous pression. Un incendie ou la chaleur excessive peuvent entraîner une rupture du récipient en raison du dégagement de gaz en quantités importantes. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance. Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former comme : Oxydes d'azote. Oxydes de carbone.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Rester TOUJOURS à distance des réservoirs envahis par les flammes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	En cas de fuite, évacuer tout le personnel jusqu'à ce que la ventilation puisse rétablir les concentrations en oxygène à des niveaux sûrs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. Tenir à l'écart des zones basses. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Recueillir le produit répandu. À jeter dans un récipient pour l'élimination. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, PERCER, BROUER, OU EXPOSER DE TELS CONTENEURS A LA CHALEUR, A L'ELECTRICITE STATIQUE, OU A D'AUTRES SOURCES D'IGNITION ; ILS PEUVENT EXPLOSER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU ENTRAÎNER LA MORT. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Ne pas respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Toujours porter un respirateur avec alimentation en air à pression positive approuvé par le NIOSH lors de la manutention de ce produit. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Lavez vigoureusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
--	--

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer  
Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Protéger contre les dommages physiques et/ou la friction. Pour les conditions de stockage, consulter l'étiquette du produit fini. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Oxyde nitrique (CAS 10102-43-9)	TWA	25 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Oxyde nitrique (CAS 10102-43-9)	TWA	31 mg/m <sup>3</sup>
		25 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Oxyde nitrique (CAS 10102-43-9)	TWA	25 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Oxyde nitrique (CAS 10102-43-9)	TWA	25 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Oxyde nitrique (CAS 10102-43-9)	TWA	25 ppm

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Oxyde nitrique (CAS 10102-43-9)	TWA	31 mg/m <sup>3</sup>
		25 ppm

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser du matériel antidéflagrant Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des gants de protection. Le port de gants de protection thermique et chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

##### Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire homologuée par NIOSH.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

## Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

### Apparence

**État physique** Gaz.

**Forme** Gaz comprimé.

**Couleur** Incolore - L'oxyde nitrique peut produire du dioxyde d'azote brunâtre après réaction avec de l'oxygène.

**Odeur** Inodore dans la concentration du produit, peut former NO<sub>2</sub> avec une odeur piquante en présence d'air.

**Seuil olfactif** 0.5 - 5 ppm pour le NO<sub>2</sub>.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** -163.89 °C (-263 °F) @ 1 atm

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** -151.67 °C (-241 °F) @ 1 atm

**Point d'éclair** Ininflammable.

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Ininflammable.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Ininflammable.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Ininflammable.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** Sans objet.

**Densité de vapeur** 1.3 kg/l @ NTP (20 °C, 1atm)

**Densité relative** Relative gas density = 1.04 @ NTP (20 °C, 1atm)

### Solubilité

**Solubilité (eau)** 7.4 ml/100 ml (NO in water at 0 °C)

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Ininflammable.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Sans objet.

## 10. Stabilité et réactivité

---

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. L'oxyde nitrique convertit en dioxyde d'azote lorsqu'il est exposé à l'air.

**Risque de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

<b>Conditions à éviter</b>	Protéger contre les rayons solaires. Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures élevées. Les basses températures. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. Métaux. Oxydes métalliques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Risque de suffocation (asphyxiant) - en cas d'accumulation à des concentrations réduisant le taux d'oxygène jusqu'à un niveau dangereux pour la respiration.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer des engelures ou le gel de la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Ingestion</b>	L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

### Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Dermatite. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Des symptômes de surexposition peuvent comprendre un essoufflement, de la somnolence, des maux de tête, une confusion, une coordination réduite, des perturbations visuelles et des vomissements, symptômes qui sont réversibles si on cesse l'exposition.

Une exposition continue peut mener à une hypoxie (oxygène inadéquat), à une cyanose (décoloration bleue de la peau), à un engourdissement des extrémités, à une perte de conscience et à la mort.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Oxyde nitrique (CAS 10102-43-9)

#### **Aiguë**

#### **Inhalation**

*Gaz*

CL50	Rat	130 ppm, 4 heures
------	-----	-------------------

CL50	Rat	115 ppm, 1 heures
------	-----	-------------------

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications : Asphyxiant simple**

NITROGEN (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>
--------------------------	----------------------

**Canada - Manitoba OELs Hazard: Asphyxiant**

NITROGEN (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>
--------------------------	----------------------

**Canada. Ontario VLE's. (Ministère du Travail - Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) : Asphyxiant**

NITROGEN (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>
--------------------------	----------------------

**Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail) : Asphyxiant**

NITROGEN (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>
--------------------------	----------------------

**Sensibilisation respiratoire** La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.

<b>Sensibilisation cutanée</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	L'oxyde nitrique a démontré la génotoxicité de Salmonella (Test d'Ames), les lymphocytes humains, et après exposition in vivo chez le rat.
<b>Cancérogénicité</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données. Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
	Non cancérogène à l'exposition par inhalation jusqu'à 20 ppm chez les rats pour 20 heures / jour pour un maximum de 2 ans. Expositions supérieures n'ont pas été étudiées.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Ce produit n'a pas d'effets éco-toxicologiques connus. Le composant oxyde nitrique de ce mélange gazeux réagit avec l'air pour former du dioxyde d'azote, qui, en contact avec l'eau ou l'air humide peut former nitreux et l'acide nitrique.
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau</b>	
NITROGEN	0.67
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Les matières de rebut ne doivent pas être rejetées dans l'environnement. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Bouteilles de gaz vides doivent être retournés au fournisseur pour le recyclage ou le remplissage. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1956
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	GAZ COMPRIMÉ, N.S.A. (Oxyde nitrique , Nitrogen)
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	2.2
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	Sans objet.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non

**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

**UN number** UN1956  
**UN proper shipping name** Compressed gas, n.o.s. (Nitric Oxide, Nitrogen)  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 2.2  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** Not applicable.  
**Environmental hazards** No  
**ERG Code** 2L  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.  
**Other information**  
**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.  
**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

#### IMDG

**UN number** UN1956  
**UN proper shipping name** COMPRESSED GAS, N.O.S. (NITRIC OXIDE, NITROGEN)  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 2.2  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** Not applicable.  
**Environmental hazards**  
**Marine pollutant** No  
**EmS** F-C, S-V  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

**IATA; IMDG; TMD**



## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux



**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Montreal Protocol**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations****Date de publication** 13-Septembre-2016**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité** Les informations contenues dans ce document ont été fournies en toute bonne foi par Mallinckrodt. Cependant, la compagnie ne prétend pas couvrir toutes les conditions et ne garantit pas l'exactitude de ces données. Ce document est un guide pour la manipulation adéquate du matériau destiné aux personnes possédant les compétences requises pour utiliser ce produit. Les personnes qui reçoivent ces informations doivent exercer leur propre jugement pour déterminer si ces informations conviennent à un usage particulier. MALLINCKRODT NE DONNE AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, NI AUCUNE GARANTIE SANS LIMITE DE COMMERCIALISABILITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRESENT DOCUMENT OU PAR RAPPORT AU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT CES INFORMATIONS. CONFORMÉMENT À CEI, MALLINCKRODT N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DUS À L'UTILISATION OU À LA CONSULTATION DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT.

**Informations relatives à la révision** Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes  
 Identification des dangers: Mention de danger  
 Identification des dangers: Élimination  
 Identification des dangers: Prévention  
 Identification des dangers: Intervention  
 Identification des dangers: Stockage  
 Identification des dangers: Mots de signalisation GHS  
 Identification des dangers: Symboles GHS  
 Identification des dangers: Renseignements supplémentaires  
 Composition / renseignements sur les ingrédients : Exemptions de divulgation  
 GHS: Classification